



Paris, le 23 mars 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GARDE DES SCEAUX

Suite aux propos tenus ce soir par François Fillon, ancien Premier ministre, le garde des sceaux tient à rappeler l'action du gouvernement menée depuis 2012 ainsi que les faits suivants.

Ce candidat à la présidence de la République a voté systématiquement contre tous les textes renforçant l'indépendance de la Justice et favorisant la transparence de la vie politique :

- La loi du 25 juillet 2013 interdisant au Garde des sceaux de donner des instructions individuelles aux magistrats du ministère public
- La loi organique du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique
- La loi organique du 6 décembre 2013 créant le procureur de la République financier
- Le projet de loi constitutionnelle réformant le Conseil supérieur de la Magistrature
- La loi organique du 8 août 2016 relative aux garanties statutaires, aux obligations déontologiques et au recrutement des magistrats
- La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

Cette énumération traduit une évidence que ne peuvent effacer les affirmations sans fondement de ce soir.

Contact presse – Cabinet du garde des Sceaux
01 44 77 63 15 / secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

